

que du vieux Bréviaire (*de propria summa veteris officii divini nihil omittere*), mais de sacrifier tout ce qui était en surcharge (*aliena*) et de corriger tout ce qui était controuvé (*incerta*). Nous sommes portés par esprit critique à nous arrêter aux taches critiques du Bréviaire romain, comme l'attribution du *Te Deum* à saint Ambroise et à saint Augustin, ou comme telles assertions de telles leçons, etc. : c'est ne voir que le détail, et pour un tronc d'arbre oublier la forêt. Saint Pie V était soucieux de l'exactitude historique, comme nous le voulons être, sinon en possession des mêmes instruments de vérification que nous : il y donne, à cette exactitude, tous les soins qu'il put, en laissant au temps de faire mieux. Cette correction du détail sera toujours inachevée et toujours secondaire. Mais saint Pie V considéra l'ensemble, et là il eut deux vues maîtresses.

Premièrement, Pie V dégagea l'office des constructions adventices. Les offices à côté et de surrogation qui se superposaient à l'office quotidien, comme la récitation des psaumes graduels et pénitentiels, comme la récitation de l'office des morts, comme la récitation de l'office de la Sainte Vierge, devinrent facultatifs (ils sont en réalité tombés en désuétude), mais ce fut par une décision personnelle de saint Pie V, car les consultants n'avaient pas osé proposer cette suppression hardie. Et nous saisissons ici la raison profonde qui a toujours fait le Bréviaire romain si difficile à réformer : porter la main sur le Bréviaire romain, c'est toucher à la dévotion universelle, et l'on n'y supprime rien sans diminuer d'autant la prière dans le monde. De là les scrupules de Rome en la matière : il lui coûtait de restreindre les expansions touchantes de la piété envers la Sainte Vierge, de refuser des suffrages aux morts, et quand la ferveur baissait, *frigescente mundo*, de paraître contribuer au refroidissement du monde ! Il ne ne fallut pas moins que la décision d'un Pape qui était un Saint pour exécuter pareille suppression, pour déblayer.

Secondement, Pie V voulut remettre en honneur l'office dominical et ferial. Il voulut du même coup que la récitation du psautier, qui normalement aurait dû être récitée en entier chaque semaine, ne fut plus morcelée de telle sorte que les psaumes du commun des saints revinssent perpétuellement